

## Commissions Instruction 2022

### Dispositif démissionnaire



### [ Attention ]

**Vous devez impérativement avoir rencontré un Conseiller en Evolution Professionnelle avant toute démarche de démission.**

- Jeudi 13 janvier 2022
- Vendredi 11 février 2022
- Jeudi 10 mars 2022
- Jeudi 14 avril 2022
- Jeudi 12 mai 2022
- Jeudi 9 juin 2022
- Jeudi 21 et vendredi 22 juillet 2022
- Jeudi 25 et vendredi 26 août 2022
- Jeudi 15 septembre 2022
- Jeudi 20 octobre 2022
- Jeudi 17 novembre 2022
- Jeudi 15 décembre 2022

***Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté programmera le passage de votre dossier en Commission.  
A réception de votre dossier, Transitions Pro a deux mois pour l'étudier et vous notifier de sa décision.***